

RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01151
Numéro SIREN : 527 712 046
Nom ou dénomination : 1919 SVS

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2023 sous le numéro de dépôt 4610

1919 SVS
SARL au capital de 150.000 €
Siège social : 740 avenue de Roumanille
06410 BIOT
RCS ANTIBES 527 712 046

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

REUNIE LE 30 JUIN 2023

L'an 2023 et le 30 juin à 19 heures, les associés de la société 1919 SVS se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation verbale faite par la gérance à chacun d'eux.

Sont présents :

Monsieur Emmanuel SOULA , propriétaire de sept cent cinquante parts sociales, ci	750 parts
Monsieur Matthieu VERGÉ-SALAMON , propriétaire de sept cent cinquante parts sociales, ci	750 parts
Total des parts présentes :	<u>1500 parts</u>
sur les 1500 parts composant le capital social.	

Monsieur Matthieu Vergé-Salamon, cogérant associé, préside la séance et rappelle que, conformément au souhait de l'ensemble des associés, le délai légal de quinze jours entre la convocation de l'Assemblée Générale ordinaire et sa tenue n'a pas été respecté dès lors que tous les associés sont présents.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de la gérance sur les questions à l'ordre du jour,
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents qui, d'après la réglementation en vigueur, doivent être communiqués à l'assemblée ont été tenus à la disposition des associés au siège social. Le Président précise qu'ils ont eu la possibilité de poser toutes questions à la gérance. L'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Approbation des Comptes
- Affectation des Résultats et distribution de dividendes
- Approbation des Comptes d'ASM
- Charges sociales sur dividendes

Les associés donnent acte au président de ses déclarations, réitèrent leur parfaite connaissance de l'ordre du jour de cette assemblée et du texte des résolutions proposés, confirment la dispense faite par chacun d'eux verbalement aux gérants de procéder à une convocation écrite dans les formes et délai légaux.

Le Président constate que tous les associés sont présents et que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président offre la parole à tout associé qui désirerait la prendre. Après divers échanges de vues puis, personne ne demandant plus la parole, il met aux voix la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, en accord avec Messieurs Emmanuel SOULA et Matthieu VERGÉ-SALAMON, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 160 808 EUR au compte « autres réserves » au passif du bilan. Ce dernier s'élevant 523 030 EUR débiteurs, il est décidé d'imputer ce montant sur le poste « Autres réserves ». Ce dernier s'élèvera à un montant créditeur de 362 222 EUR.

L'assemblée générale décide de distribuer :

Dividendes Bruts	250 000 €
Soit par part	166.66 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, en accord avec Messieurs Emmanuel SOULA et Matthieu VERGÉ-SALAMON, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur la gestion au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022 de la SAS ASM, détenue à 100% par la SARL 1919 SVS, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés dans le rapport de gestion de la SAS ASM, signé par les cogérants de la SARL 1919 SVS.

En conséquence, elle donne à la gérance, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, en accord avec Messieurs Emmanuel SOULA et Matthieu VERGÉ-SALAMON, propose que les cotisations sociales obligatoires des gérants majoritaires de 1919 SVS payées sur les quotes-parts de dividendes assujettis soient prises en charge par 1919 SVS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

M. Emmanuel SOULA

1919 SVS

740, Avenue Roumanille
Impasse Roumanille - 06410 BIOT
Tél. 04 92 91 92 93 - Fax 04 92 91 91 90
contact@asm-indus.com
SAS au capital de 150.000 € - APE 6420 Z
SIRET 527 712 046 00020 RCS Antibes

1919 SVS
M. Matthieu VERGÉ-SALAMON
740, Avenue Roumanille
Impasse Roumanille - 06410 BIOT
Tél. 04 92 91 92 93 - Fax 04 92 91 91 90
contact@asm-indus.com
SAS au capital de 150.000 € - APE 6420 Z
SIRET 527 712 046 00020 RCS Antibes

"SOCIETE 1919 SVS"
S.A.R.L. Au Capital de 150.000 Euros
Siège Social : 740 avenue de Roumanille
06410 BIOT
R.C.S. : ANTIBES 527 712 046

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

-Conformément aux dispositions de l'article L 223-26 du code de commerce, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour vous donner lecture du rapport de la gérance sur sa gestion, soumettre à votre approbation l'inventaire, le compte de résultats et l'annexe, afin de vous prononcer sur l'affectation des résultats, ainsi que sur les différentes questions inscrites à l'ordre du jour.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE :

La situation de la société durant l'exercice écoulé est retracée dans :

- le compte de résultats,*
- le bilan,*
- l'annexe.*

A noter que l'année 2022 fut une année exceptionnelle pour le groupe constituée des sociétés ASM et HighTaiX, encore impactées par la crise sanitaire mondiale.

Le compte de résultats comparés joint fait ressortir les éléments suivants :

<i>- chiffre d'affaires net réalisé au cours de cet exercice</i>	<i>180 000 Euros</i>
<i>- charges d'exploitation de cet exercice</i>	<i>408 604 Euros</i>
<i>- résultat comptable de cet exercice : déficit de</i>	<i>160 808 Euros</i>

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par un déficit de 160 808 Euros.

Nos fonds propres ressortent à 527 223 Euros.

Evénements significatifs depuis la clôture :

- Néant*

Perspectives d'avenir :

- l'activité pour 2023 devrait être meilleure pour le groupe.

Décomposition des dettes fournisseurs et clients

CLIENTS - NEANT

1919 SVS		Balance Agée		Période du 01/01/22 au 31/12/22		Temps de compte : EUR	
		D'après date d'échéance Sur la date la plus lointaine					
Ø Sage - Sage 100 Comptabilité Essentiels 8.00		Date de tirage 02/09/23		à 14:57:50		Page : 1	
Numéro de compte	Intitulé des comptes	Solde du compte	Solde non échu	de 1 à 30 jours	de 31 à 45 jours	de 46 à 60 jours	plus de 61 jours
401000	Fournisseurs di						
ASMFOURN	ASM Fournisseur	30 480,00	30 480,00				
DIV	DIVERS	43,69			43,69		
HTXFOURN	HTX fournisseur	17 520,00	17 520,00				
TESLA	TESLA	43,50		43,50			
Total C. général	401000	48 087,19	48 000,00	43,50	43,69		
408100	Fournisseurs F						
		4 320,00	4 320,00				
Total C. général	408100	4 320,00	4 320,00				
409100	Fournis. avanc.						
Total C. général	409100						
Totaux % Période		52 407,19	52 320,00	43,50 0,08 %	43,69 0,08 %		

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :

En ce qui concerne l'affectation des résultats, on enregistre un déficit comptable de 160 808 Euros que la gérance propose d'affecter au compte « autres réserves » au passif du bilan

Nous devons porter à votre connaissance les éléments suivants :

- filiales et participations :

- ASM a clôturé le 31 décembre 2022 son 13^{ème} exercice en tant qu'entité détenue à 100% par la SARL 1919 SVS

- HighTaix a clôturé le 31 décembre 2022 son 9^{ème} exercice en tant qu'entité détenue à 49% par la SARL 1919 SVS

- participations réciproques : néant

- changement de présentation et de méthode d'évaluation : néant

- dépenses non déductibles : néant

- dépenses exposées pour des activités de recherche et de développement : 30 725 euros (pour le CIR).

FAIT A BIOT,

Le 30 juin 2023

Emmanuel Soula

1919 SVS

740, Avenue Roumanille

Impasse Roumanille - 06410 BIOT

Tél. 04 92 91 92 93 - Fax 04 92 91 91 90

contact@asm-indus.com

SAS au capital de 150.000 € - APE 6420 Z

SIRET 527 712 046 00020 RCS Antibes.

Matthieu Vergé-Salamon

1919 SVS

740, Avenue Roumanille

Impasse Roumanille - 06410 BIOT

Tél. 04 92 91 92 93 - Fax 04 92 91 91 90

contact@asm-indus.com

SAS au capital de 150.000 € - APE 6420 Z

SIRET 527 712 046 00020 RCS Antibes

copie certifiée conforme
à l'original

Désignation de l'entreprise : 1919 SVS contact@asm-industrie.com Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise : 740 Avenue de Roumanille 06410 BIOT SAS au capital de 150.000 € - APE 6420 Z Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 52771204600012 SIRET 527 712 046 00020 RCS Antibes Néant *

				Exercice N clos le, 31/12/2022		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	40 990	AC	40 990	
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	79 146	AG	39 201	39 945
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	12 741	AU	12 599	142
Immobilisations en cours	AV		AW			
Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	1 015 321	CV	1 015 321	
	Créances rattachées à des participations	BB	473 934	BC	473 934	
	Autres titres immobilisés	BD	100 000	BE	100 000	
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
TOTAL (II)		BJ	1 722 133	BK	92 791	1 629 342
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
ACTIF CIRCULANT CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
	Autres créances (3)	BZ	196 191	CA	196 191	
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	149 652	CG	149 652	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 057	CI	3 057	
	TOTAL (III)	CJ	348 899	CK	348 899	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	2 071 032	IA	92 791	1 978 242
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		1919 SVS		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 150 000)			DA	150 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	15 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)			DG	523 030		
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-160 808		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
			DL	527 223			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
				DO	TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
				DR	TOTAL (III)		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	500 070		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)			DV	854 554		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	52 407		
	Dettes fiscales et sociales			DY	43 853		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Compte régul.	Autres dettes			EA	135		
	Produits constatés d'avance (4)			EB			
			EC	TOTAL (IV)			
			ED	1 451 018			
Ecart de conversion passif *			ED	TOTAL (V)			
			EE	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			
			EE	1 978 242			
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
			Ecart de réévaluation libre		1D		
			Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 244 419		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD